

DEPARTEMENT DU NORD

VILLE  
DE

SAINGHIN EN WEPPE

59184

Envoyé en préfecture le 03/04/2026

Reçu en préfecture le 03/04/2026

Publié le

07/04/26 5 LO

ID : 059-215905241-20260403-AR2026\_35-AR

**EXTRAIT**  
**DU REGISTRE**  
**DES ARRETES DU MAIRE**

**OBJET : Arrêté portant délégation de fonctions à M. ROLAND Eric, Adjoint**

Le Maire de la commune de Sainghin-en-Weppes,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 2122-18 conférant au Maire le pouvoir de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints,

Vu le procès-verbal de la séance d'installation du conseil municipal en date du 20 mars 2026 portant élection du Maire et des adjoints,

Vu la délibération n°4 du 20 mars 2026 portant attribution d'une indemnité de fonction d'adjoint titulaire d'une délégation à hauteur de 19 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique,

Attendu que Monsieur ROLAND Eric a été élu 2ème adjoint au maire,

Considérant la nécessité pour la bonne marche des affaires communales de procéder à une délégation de fonctions du maire au bénéfice de Monsieur ROLAND Eric, Adjoint,

**- ARRETE -**

**ARTICLE 1er** : Délégation de fonction est donnée, sous ma surveillance et ma responsabilité à M. ROLAND Eric en tant que 2<sup>ème</sup> adjoint délégué au cadre de vie et au développement durable et aux mobilités douces. Il sera amené à exercer les fonctions suivantes :

- Ecologie Urbaine – Transition énergétique
- Ecocitoyenneté – sensibilisation – éco geste
- Nature et cadre de vie : veille écologie et biodiversité, relations avec les associations et organismes acteurs en matière de développement durable
- Politique énergétique – économie d'énergies
- Propreté urbaine
- Développement des jardins familiaux
- Favoriser les déplacements en mode doux (piétons, cyclistes)
- Accentuer le fleurissement de la commune
- Suivi du parc de la Tortue

**ARTICLE 2** : M. ROLAND rendra compte au Maire, sans délai, de toutes les décisions prises dans le cadre de la présente délégation de fonctions.

Il sera rapporteur des affaires relevant de sa délégation auprès des différentes instances. Une fois par an minimum, M. ROLAND dressera un compte-rendu de sa délégation au conseil municipal.

**ARTICLE 3** : Madame la Directrice des Services et Madame la Trésorière sont chargées, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

**ARTICLE 4** : Le présent arrêté sera notifié à l'intéressé, publier sur le site internet de la commune, et copie en sera adressée à Monsieur le Préfet.

**ARTICLE 5** : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de la publication.

Envoyé en préfecture le 03/04/2026  
Reçu en préfecture le 03/04/2026  
Publié le 04/04/26 SLO  
ID : 059-215905241-20260403-AR2026\_35-AR

Fait à Sainghin-en-Weppes, le 25 mars 2026.

NOTIFIE A L'INTERESSE LE :

Le Maire,  
Matthieu CORBILLON

